



ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

Pour les bailleurs n'ayant pas souscrit d'assurance garantissant les obligations locatives ou tout autre forme de garantie (sauf en cas de logement loué à un étudiant ou un apprenti) Article 22-1 de la loi 89-462 du 06.07.1989

CAUTION SIGNATAIRE DU PRÉSENT ENGAGEMENT

Nom et Prénoms :

Domicile :

BAILLEUR(S) (nom(s) et prénoms, adresse)
.....
.....
.....

LOCATAIRE(S) (nom(s) et prénoms)
.....
.....
.....

RAPPEL DES CONDITIONS DU CONTRAT DE LOCATION :

- Bail initial
 Renouvellement de bail

DATE DE SIGNATURE DU BAIL	Adresse :
DATE D'EFFET DU BAIL	Montant du loyer : (sommés en toutes lettres)
DURÉE DU BAIL	Montant des charges :

Après avoir pris connaissance du contrat et des conditions de location, le signataire du présent engagement, déclare se porter caution :

- pour la durée, du contrat de location ci annexé, du contrat de location ci annexé et du renouvellement suivant, soit jusqu'au : → [date d'échéance du cautionnement] / /
- et s'engage à ce titre, au profit du bailleur qui accepte, à satisfaire à toutes les obligations du locataire (obligations résultant du bail), sans bénéfice de discussion pour le paiement des loyers éventuellement révisés, des indemnités d'occupation, des charges récupérables et des réparations locatives et des frais éventuels de procédure.
- Pour un montant maximum de → [Somme en chiffre]

La caution confirme sa connaissance de la nature et de l'étendue de ses obligations en recopiant de sa main la mention ci-après :

« Je me porte caution solidaire sans bénéfice de discussion et de division pour Mr ou Mme ... jusqu'à la date du ..., pour un montant maximum de ... (en chiffres et en toutes lettres), pour le paiement du loyer s'élevant à ce jour à ... (en chiffres et en toutes lettres), et de sa révision chaque année sur la base de l'IRL du ...^{ème} trimestre d'une valeur de..., ainsi que les indemnités d'occupation, charges récupérables, réparations locatives et frais éventuels de procédure, ces obligations résultant du bail dont j'ai reçu un exemplaire. Je confirme avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'étendue de mon engagement. Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation ».

En cas de colocation recopier la mention suivante : « la solidarité d'un des colocataires et celle de la personne qui s'est portée caution pour lui prennent fin à la date d'effet du congé régulièrement délivré et lorsqu'un nouveau locataire figure au bail. À défaut, la solidarité du colocataire sortant s'éteint au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 mois après la date d'effet du congé ».

Mention manuscrite :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à , le

Signatures : **LA CAUTION :**
*Signature précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé, bon pour caution solidaire »*

LE BAILLEUR OU SON MANDATAIRE :
*Signature précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé, bon pour acceptation »*